

**Règlement intérieur relatif à l'organisation du temps de travail
de l'administration centrale du ministère chargé de la transition écologique
et de la cohésion des territoires, du ministère chargé de la transition énergétique
et du ministère chargé de la mer.**

**ANNEXE 2 - Liste des services à compétence nationale relevant du règlement intérieur de l'administration centrale
du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

- **Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)**; ~~Antenne du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Paris site de la Défense ;~~
- Centre ministériel de gestion des personnels (CMGP) ;
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transports terrestres (BEA-TT) ;
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA-Mer) ;
- Bureau d'enquêtes sur les risques industriels (BEA-RI) ;
- ~~Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB) ;~~
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH) ;
- Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE)